

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20090827

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 JUL. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0750 616 880**

Nom

(en entier) : **CINIMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Robert Schuman 91, 1400 Nivelles**

**Objet de l'acte : Nomination d'un délégué à la gestion journalière de la Société (le "CEO") -
Procuration**

Extrait de la décision unanime par écrit des administrateurs de la Société conformément à l'article 7:95, alinéa du Code des sociétés et associations du 14 juillet.2020.

3. DÉCISIONS

Chacun des administrateurs déclare être d'accord avec les décisions écrites suivantes:

3.1. Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, le conseil d'administration peut nommer un administrateur journalier (le "CEO") sur proposition des actionnaires de classe B de la Société. À cet égard, les actionnaires de classe B ont proposé de nommer Good Life PDV, une société anonyme constituée en vertu du droit belge, avec siège social à Nieuwewandeling 62, 9000 Gand et inscrite auprès le Banque-Carrefour des entreprises sous numéro (RPM Gand, division de Gand) 0742.790.663, avec représentant permanent M. Nicolas Bearelle;

3.2. Les administrateurs donnent procuration à Lander VAN GUCHT, tout autre avocat du cabinet Stibbe SCRL, Régis PANISI, Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, Patrick VAN EYCK, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises par les administrateurs, afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société sus-mentionnée auprès du registre des personnes morales, et, à la lumière de celle-ci, d'accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).